



Licenciement cause décès et paiement préavis

Par **marie51210**, le **03/03/2009** à **16:22**

BONJOUR,

j'ai etait Licenciement cause décès

je travailler comme aide menager

j'aimerais savoir combien de jour de preavis faut il donner dans ce cas ?

ou y a t'il un preavis a donner ?

sur l'attestation assedic et fiche de paye il y a marquer preavis non effectuer et payer sa doit etre notifier comme ça ?

comment sa se fait que les assedic compte 3 mois avant de me regler ais droit?

beaucoup de question je sais, sa serai gentil de me repondre

merci beaucoup

Par **julius**, le **03/03/2009** à **17:46**

j'aimerais savoir combien de jour de preavis faut il donner dans ce cas ?

ou y a t'il un preavis a donner ?

-> Quel est votre convention exacte ?

sur l'attestation assedic et fiche de paye il y a marquer preavis non effectuer et payer sa doit

etre notifier comme ça ?

-> Le liquidateur du contrat vous a parfaitement indiqué que votre préavis de X jours sera rémunéré et non-effectué.

comment sa se fait que les assedic compte 3 mois avant de me regler ais droit?

-> Les ASSEDIC comptent en carence , outre les carences légales , les congés payés , ainsi que les RTT , et le préavis non-effectué.

Par **marie51210**, le **04/03/2009** à **15:49**

bonjour,

merci de m'avoir repondu mais les congers et rtt c'est la meme chose mais pour le preavis il compte combien de moi

car sa bien etait noter preavis non fait mais payer pour mois la sommes fait que un mois + un mois de conger payer et de rtt en tout sa fait pas trois a mois qe je me trompec'est pour cela que je demande combien de preavis on doit faire ou pas faire.

je comprend rien

merci de me repondre